Décision 19-DCC-43 du 15 mars 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Financière Eurogiciel par la société Cobepa

Posted on: 01 avril 2019 | Secteurs :

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	COBEPA
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	FINANCIÈRE EUROGICIEL

Lire

le texte intégral de la décision
98.93 Ko